



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/04/2023**

<p>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</p> <p>Nombre de membres en exercice : 15</p> <p>Nombre de Conseillers Présents : 13</p> <p>Nombre de Conseillers représentés : 1</p> <p>Début de séance : 20h30</p> <p>Fin de séance : 21h20</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 24 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 17 avril 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Nicolas Métivier, Florence Collino, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier.</p> <p>Excusés : Hervé Lacroix, Marlène Benoit.</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Marlène Benoit à Laurent Poncet</p> <p>Secrétaire : Thierry Rolland</p>
--	--

ÉTABLISSEMENT D'UNE CAUTION POUR LES BADGES DU SYSTÈME D'ALARME ANTI-INTRUSION A L'ÉCOLE, LA MAIRIE ET L'ESPACE BRUNO MUTIN

CONVOCATION
LE 17 04 2023

AFFICHAGE LE

12 MAI 2023

M. le Maire explique que le système d'alarme anti-intrusion était obsolète à l'école et méritait une remise à niveau à la Mairie et à l'espace Bruno MUTIN.

C'est l'entreprise ACV Sécurité qui a été choisie pour remettre en place un système d'alarme performant et uniforme dans ces 3 bâtiments. ACV Sécurité assurera également le système de maintenance à l'année.

Ce nouveau système fonctionne avec des badges dont le coût s'élève à 10 € l'unité.

A cet effet, M. le Maire propose d'établir une caution de 10 € pour les demande de badges au sein des différentes entités.

Les bénévoles de la médiathèque, les enseignants, le personnel et les élus ne seront pas soumis au paiement de la caution.

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'instauration d'une caution de 10 € pour la demande de badge sécurisé dans les 3 bâtiments : école, Mairie et EBM.

- autorise le maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

